

**AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2018 DES DELEGATAIRES
EFFIA, INDIGO, LPA, Q PARK**
Parcs de stationnement

La CCSPL a pris connaissance de l'**activité générale des 30 parcs de stationnement** en délégation de service public, auprès des 4 principaux délégataires de la Métropole. La commission relève les enjeux liés au renouvellement de 11 contrats, correspondant à 44% du nombre de places de stationnement et à 51% du chiffre d'affaires, en raison de leurs échéances entre 2022 et 2025.

Pour l'exercice 2018, la CCSPL constate que certains événements (incendie du parking Bellecour, crue décennale de la Saône) ont eu un impact négatif sur **la fréquentation horaire** des parcs (-3,1%). La commission note également la diminution du nombre de passages, à hauteur de -17% depuis 2009. La CCSPL souligne tout l'intérêt de l'indice de taux de rotation des parkings, qui permet de mesurer l'usage des parcs en neutralisant les variations de capacité : en 2018, 0.98 véhicules par place et par jour en moyenne. La commission relève une forte disparité de ce taux en fonction des parcs. Enfin la CCSPL note que les parcs ont affiché 185 000 fois complets, soit une augmentation de 54% depuis 2017.

En ce qui concerne les **abonnements**, la CCSPL souligne une hausse de 2% en 2018, et de 24% depuis 2004, dont près de la moitié en abonnements illimités. La commission soutient la progression continue des abonnements pour les vélos (pour 2018 : 927). Pour ce qui est des listes d'attente, la commission entend que le nombre d'inscrits a diminué du fait d'une mise à jour des listes et d'une légère hausse des abonnés. La CCSPL se voit rappeler que si le nombre d'abonnés illimités par parking est fixé par les délégataires, le quota global d'abonnements-domicile – 3 200 places en 2018 – peut, quant à lui, être imposé par la Métropole de Lyon dans le cadre des négociations ou renégociations de contrats.

La CCSPL appuie la démarche entamée par la Métropole de Lyon pour obtenir des délégataires les **attestations** relatives aux Dossiers Techniques Amiante et celles liées à l'accessibilité des parkings. La commission réitère sa demande que des indicateurs de suivi de la qualité de l'air, dont les particules fines, soient introduits dans les futurs contrats.

En ce qui concerne l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, la commission soutient la poursuite du projet de mise en accessibilité du parking Bellecour, via la création d'un ascenseur dans les locaux du bâtiment « Le Rectangle » de l'office du Tourisme situé place Bellecour, ainsi que les travaux programmés pour le parking Antonin Poncet, avec un ascenseur dans le clocher de la Charité (programmé pour Septembre 2020).

La CCSPL estime que la largeur des places dans certains parcs de stationnements est trop faible et demande que cette problématique soit prise en compte dans les futurs contrats. La

commission propose également la mise en place d'un tarif horaire progressif, en fonction de la taille des véhicules ainsi que la généralisation des bornes de paiement « sans contact ».

La CCSPL demande que la mise en œuvre d'un jalonnement dynamique, prévu à ce jour pour les équipements de la Confluence, puisse être étendue à l'ensemble des parcs de stationnement. Pour mémoire le jalonnement dynamique consiste à indiquer sur la voirie environnante le nombre de places disponibles.

La commission s'étonne de la rentabilité particulièrement élevée du parc de stationnement Bellecour et prend acte des renégociations en cours. La CCSPL entend les explications sur la baisse du chiffre d'affaires d'Indigo, générée par la fermeture pendant plus de 5 mois du parc Bellecour, en raison de l'incendie.

La commission souligne que les redevances versées à la Métropole ont légèrement baissé (-2%), du fait notamment de la baisse de chiffre d'affaires de certains parcs.

Enfin, la CCSPL attire l'attention du délégataire LPA sur la voie d'accès au parc Saint Jean. La commission propose que des aménagements soient envisagés par la Métropole de Lyon, pour faciliter l'entrée des véhicules (accès sud) et pour améliorer la visibilité de la piste cyclable et de ses usagers.